



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 04 mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Excusé : Stéphane TONIZZO pouvoir à Valérie CHALLON

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_08_04052026

Création des commissions et désignation de leurs membres

Madame le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales **ne peuvent être composées que de conseillers municipaux**. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal **peut décider, à l'unanimité**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Une commission municipale est un groupe de travail formé au sein du Conseil municipal pour étudier et formuler des recommandations sur des questions spécifiques. Elle permet de discuter de projets, de préparer des décisions et de donner des avis sur des enjeux locaux.

Il est proposé de créer les commissions municipales suivantes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil municipal :

Dénomination	Domaines de compétences	Nombre de membres
Aménagement du territoire, patrimoine, urbanisme et gestion des eaux	<i>Aménagement du territoire Urbanisme réglementaire Patrimoine historique, culturel et minier Gestion des eaux (potable/pluviales/Assainissement collectif et non-collectif)</i>	6
Gestion des bâtiments publics et transition énergétique	<i>Suivi, gestion, rénovation des bâtiments communaux Réseaux de chaleur – Fluides Sécurité-incendie Accessibilité ERP</i>	6
Santé, Solidarité et parcours de vie	<i>Santé et bien-être Logement et habitat Soutien social et solidarités Vie des seniors et autonomie</i>	6
Espaces et cadre de vie	<i>Espaces verts, naturels, forestiers, agricoles Propreté, qualité, sécurité des espaces publics Voirie et éclairage public Décorations extérieures</i>	6
Education et vie locale	<i>Ecole Périscolaire (garderie, cantine, bus) Extrascolaire (conseil municipal des jeunes, ALSH...) Citoyenneté et mémoire Vie culturelle Vie sportive Vie locale (gestion des salles – logistique évènements...)</i>	8
Finances et gestion communale	<i>Budgets et suivi financier global Ressources humaines Coordination interne</i>	6
Lien citoyen	<i>Journal d'information communal Site internet Communication aux habitants Réseaux sociaux</i>	6

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Adopte la liste des commissions municipales et le nombre d'élus qui les composent telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

Après appel des candidatures et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les membres des commissions créées comme suit :

Dénomination	Nb de membres	Membres
Aménagement du territoire, patrimoine, urbanisme et gestion des eaux	6	VAN DUIJN Renaud – DE CRECY Bruno PICAVEZ Dominique – MARTOIA Michel MILLAN Christophe – MAUGIRON Frédéric
Gestion des bâtiments publics et transition énergétique	6	VAN DUIJN Renaud – MILLAN Christophe TONIZZO Stéphane – MARTOIA Michel Dominique PICAVEZ - MAUGIRON Frédéric
Santé, Solidarité et parcours de vie	6	BALMET Lucie – ARNAUD Cécile JODAR Elodie – ROJAS Michèle DE CRECY Bruno – BOSCARO Sandrine
Espaces et cadre de vie	6	MARTOIA Michel – MILLAN Christophe JODAR Elodie – ROJAS Michèle TONIZZO Stéphane – MAUGIRON Frédéric
Education et vie locale	8	JODAR Elodie – ARNAUD Cécile GROSSELLI Géraldine – BALMET Lucie MARTOIA Michel – MILLAN Christophe BOSCARO Sandrine – MAUGIRON Frédéric
Finances et gestion communale	6	JODAR Elodie – ARNAUD Cécile ROJAS Michèle – PICAVEZ Dominique GROSSELLI Géraldine – MAUGIRON Frédéric
Lien citoyen	6	JODAR Elodie – GROSSELLI Géraldine ARNAUD Cécile – BALMET Lucie MILLAN Christophe – MAUGIRON Frédéric

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 06 mai 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire
Valérie CHALLON

